Autorisation d'occupation du domaine public

47 B rue Emile Reymond- Déménagement

Arrêté du Maire n°2026-189

de verre et d'eaux

Saint-Romain-le-Puy

Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière ;

ARRETE:

ARTICLE 1 : Madame Amélia AMARAL, demeurant 47 bis Rue Emile Reymond 42610 Saint Romain Le Puy est autorisé à occuper le domaine public, **devant son habitation,** pour son déménagement le samedi 7 novembre 2026 de 7h à 17h.

ARTICLE 2 : La permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détériorations et dégradations ou de salissures constatées, la commune de Saint-Romain-Le-Puy fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs réels du permissionnaire.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune.
- Madame Amélia AMARAL

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 4 novembre 2026

Le Maire,
André GACHET